

Rôle de la séance publique du 27/02/2025 à 14h30**Présidente** : Madame BUFFET**Greffier** : Madame LE REOUR

01) N° 2403364 **RAPPORTEURE : Mme BUFFET**

Demandeur	LA SOCIÉTÉ NEOEN	CGR AVOCATS
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGENTAN INTERCOM	SELARL JURIADIS

Requête, en référé suspension, de la Société NEOEN contre la décision du 16 avril 2024 par laquelle le président de la communauté de communes des Terres d'Argentan Interco a retiré la décision de non opposition tacite à la déclaration préalable du 28 janvier 2024, en vue de l'installation temporaire d'un mât de mesure du potentiel éolien.

02) N° 2403416 **RAPPORTEURE : Mme BUFFET**

Demandeur	M. M ZAZAI	Me KATI
	M. M Habibollah	Me KATI
	M. M Fahim	Me KATI
	Mme M Basmina	Me KATI
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête en référé suspension de M.Zazai M et autres contre la décision née le 10 janvier 2024 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre les décisions du 24 septembre 2023 de l'ambassade de France en Iran refusant de délivrer à Mme Maleka M , à M. Fahim M , à M. Habibollah M , à Basmina M , à Kamran M , à Ebrahim M ainsi qu'à Bellal M des visas de long séjour au titre de la réunification familiale a, à son tour, implicitement refusé de délivrer les visas sollicités.